



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211209-D00668010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

**Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour
partie en présentiel et pour partie en visio-conférence**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 34. Subventions à des associations culturelles - 3^{ème} répartition 2021 - Information sur l'annulation de trois subventions 2021

Délibération n° 2021/006680

Subventions à des associations culturelles - 3^{ème} répartition 2021 Information sur l'annulation de trois subventions 2021

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	24/11/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport, dans la continuité du plan de soutien au secteur culturel mené par la Délégation Culture en 2020 et courant 2021 en raison de la crise sanitaire, a pour objet d'apporter un préfinancement aux structures organisatrices d'événements artistiques et culturels récurrents organisés lors du 1^{er} semestre 2022, ainsi qu'aux structures culturelles centres de ressources pour leurs activités du premier semestre 2022, compte tenu de la situation financière des associations et de leurs besoins en trésorerie. Il est également proposé de soutenir exceptionnellement les projets de deux associations. Il est ainsi proposé de préfinancer 9 événements artistiques et culturels récurrents du 1^{er} semestre 2022 à hauteur de 72 250 €, de soutenir les activités récurrentes de 3 associations ressources pour un montant de 59 000 € et de soutenir deux projets de deux associations à hauteur de 13 000 €, soit un montant total de 144 250 €. Par ailleurs, ce rapport vise à informer de l'annulation de 3 subventions octroyées à l'association Cyclop (de 3 000 €) lors du Conseil Municipal du 31 mars 2021 et aux associations Hôp hop hop (de 3 000 €) et Bacchus (de 1 500 €) lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

La politique culturelle de la Ville de Besançon s'articule autour du soutien :

- à la création et à l'expérimentation artistiques et à leur diffusion,
- aux initiatives et aux projets culturels des acteurs locaux,
- aux pratiques en amateur,
- aux actions visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, ainsi qu'aux projets au sein de l'espace public.

La Ville de Besançon intervient par le biais de dispositifs de soutiens financiers aux associations et structures culturelles qui s'inscrivent en complémentarité de différents programmes d'accompagnement (Emergences, Fête de la Musique, Contrat de Ville, Parcours artistiques et culturels).

Dans le cadre de ces dispositifs de soutien financier aux associations et structures culturelles, en mars et en septembre 2021, deux premières répartitions de subventions ont d'ores et déjà permis de soutenir 102 projets et activités de 88 associations et structures différentes, pour un montant de 571 759 €.

A partir des éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, aux publics et à la structuration des projets et/ou activités, et aussi dans la perspective d'une évolution favorable de la situation sanitaire, il est proposé la troisième et dernière répartition suivante pour 2021 :

I. Préfinancements d'événements récurrents du 1^{er} semestre 2022 et activités de ressources 2022

Afin de permettre aux associations qui organisent des événements artistiques et culturels récurrents au cours du premier semestre de l'année n+1 et aux associations « centres de ressources » (Le Bastion, Passe-Muraille et Na) d'engager, dès le début de leur exercice comptable, des dépenses relatives à leurs activités, la Ville de Besançon apporte habituellement à ces associations, en fin d'année n, une avance sur la subvention à recevoir l'année n+1. Le montant de cette avance dont le taux varie selon les années, est calculé sur la base de la subvention reçue l'année n.

Ces associations, malgré le contexte sanitaire difficile, ont pu maintenir leur événement et leurs activités en 2021. Il est ainsi proposé de leur apporter, compte tenu de leur situation financière, une avance sur leur subvention 2022 correspondant à 50 % du montant de leur subvention 2021. Ce préfinancement leur permettra de répondre à leurs besoins en trésorerie pour la préparation de leur événement récurrent du 1^{er} semestre 2022 et pour leurs activités régulières annuelles. Il est proposé la répartition suivante :

Association	Evénements récurrents - dates	Montant de subvention pour l'édition 2021 de l'événement	Propositions de préfinancements (50 % de la subvention 2021)
Juste Ici	Saison et activités 2022, temps fort de Juste Ici <i>Juin 2022</i>	45 000	22 500
Na	Festival Jours de Danse <i>23 au 26 juin 2022</i>	35 000	17 500
Orgue en Ville	Festival Orgue en Ville <i>1^{er} au 10 juillet 2022</i>	20 000	10 000
Musiques en Perspectives	Festival Besançon Montfaucon <i>Deux temps : du 3 au 6 juin et du 24 au 28 août 2022</i>	22 000	11 000
Association européenne du Festival de caves	Festival de Caves <i>Du 11 mai au 26 juin 2022</i>	11 000	5 500
Pas serial s'abstenir	Festival des Littératures Noires, Policières et Sociales <i>Les 14 et 15 mai 2022</i>	4 000	2 000
Boutique du Conte	Festival Paroles Nomades <i>Du 13 au 18 juin 2022</i>	3 000	1 500
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	Festival International des Langues et des Cultures du Monde <i>Du 16 au 19 mars 2022</i>	2 500	1 250
Côté Cour	1 ^{er} juin des écritures théâtrales jeunesse	2 000	1 000
TOTAL			72 250 €
Association	Activités régulières conventionnées	Montant de subvention année 2021	Proposition de préfinancement (50 % de la subvention 2021)
Bastion	Ressources	78 000	39 000*
Na	Ressources	25 000	12 500
Passe-Muraille	Ressources	15 000	7 500
TOTAL			59 000 €

*Ce préfinancement fait l'objet d'un avenant à la convention triennale tripartite 2019-2021.

II. Financements exceptionnels de projets (non récurrents)

Dans la continuité du plan de soutien au secteur culturel mené par la Délégation Culture de la Ville de Besançon en 2020 et en 2021, en raison de la crise sanitaire, il est proposé de soutenir exceptionnellement les deux projets des deux associations suivantes (en intégrant ces propositions, la Ville de Besançon aura ainsi soutenu 104 projets de 88 associations et structures culturelles différentes en 2021 pour un montant de 584 759 €, dans le cadre de ses 5 dispositifs de soutien, V1 à V5) :

Association	Projet	Subvention déjà apportée au projet	Proposition de financement
Juste Ici	Réalisation d'un film documentaire sur le festival Bien Urbain à Besançon : « 10 ans d'art dans et avec l'espace public » - 2022 / 2023	0	8 000
Plus Proche toutefois du Ring	Création <i>Le Bal du Nouveau Monde</i> – 3 ^{ème} épisode – avril 2022	20 000 (épisodes 1 et 2)	5 000
TOTAL			13 000 €

Le montant total des subventions proposées en préfinancement des événements récurrents et des activités régulières annuelles et des projets exceptionnels ci-dessus s'élèvent donc à 144 250 € pour cette troisième et dernière répartition 2021.

III. Annulation de 3 subventions votées en 2021

Trois associations subventionnées par la Délégation Culture de la Ville de Besançon en 2021 ne pourront finalement pas mener leur projet à terme. Il ne sera donc pas procédé aux versements des subventions des associations suivantes :

- la subvention de 3 000 € votée par le Conseil Municipal du 31 mars 2021 pour l'association Cyclop concernant le projet intitulé Jazz Tour,
- la subvention de 1 500 € votée par le Conseil Municipal du 30 septembre 2021 pour l'association Bacchus concernant le projet intitulé Consolation,
- la subvention de 3 000 € votée par le Conseil Municipal du 30 septembre 2021 pour l'association Hôp hop hop concernant le projet intitulé Vitrines expositions.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 144 250 € sera prélevée de la façon suivante :

- 85 250 € sur la ligne de crédit 65.30.657.10032.
- 59 000 € sur la ligne de crédit 65.33.657.10039.

Ces subventions feront l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention aux associations.

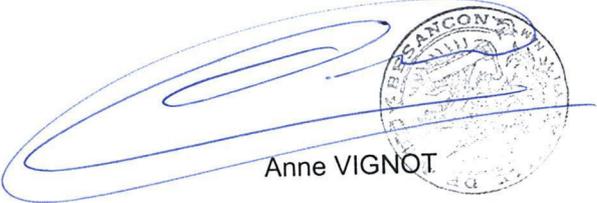
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de préfinancements de 9 événements artistiques et culturels récurrents du 1^{er} semestre 2022, soutient les activités récurrentes de 3 associations ressources et soutient exceptionnellement deux projets de deux associations dans la continuité du plan de soutien au secteur culturel, pour un montant total de 144 250 €,

- autorise les versements des préfinancements à ces organismes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention pour Le Bastion.

Mme Juliette SORLIN et M. Cyril DEVESA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



**Avenant n° 8 à la convention d'objectifs triennale
2019-2021 du 18 avril 2019
entre la Ville de Besançon, Grand Besançon
Métropole et le Bastion
Avance par la Ville de Besançon sur subvention n+1
Année 2021**



Entre :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2021, d'une part

D'une part,

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM), représenté par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en vertu de la délibération du Bureau Communautaire du 2 décembre 2021 d'autre part,

Et :

L'association Le Bastion, dont le siège est situé 16 avenue Arthur Gaulard à Besançon, représentée par son Président, Monsieur Yann MOREL, d'autre part.

Préambule

La Ville de Besançon apporte son soutien à l'association Le Bastion pour son projet artistique et culturelle et en particulier ses activités de formation, d'accompagnement, de promotion et de soutien à la pratique des musiques actuelles. A ce titre, la Ville a conclu avec l'association une convention triennale 2019-2021, convention tripartite associant également Grand Besançon Métropole.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant complète l'article 3.1 « engagements de la Ville – moyens financiers » de la convention d'objectifs 2019-2021 du 18 avril 2019 entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le Bastion.

Article 2 : Evolution de l'article 3.1 de la convention

Il est ajouté le paragraphe suivant :

Afin d'accompagner en trésorerie l'association dans la reprise d'activités, la Ville de Besançon s'engage à verser à l'association, sur l'exercice 2021, une avance sur la subvention n+1 correspondant à 50 % de la subvention de cet exercice, c'est-à-dire 39 000 €, pour la mise en œuvre de ses activités de formation, d'accompagnement et de promotion dans le domaine des musiques actuelles.

Article 3 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention du 18 avril 2019 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le Bastion,
Le Président,

Pour Grand Besançon
Métropole,
Le 1^{er} Vice-Président,

Pour la Ville de Besançon,
Pour la Maire, par délégation
L'Adjointe à la Culture, au
Patrimoine, aux Musées et aux
Equipements culturels

Yann MOREL

Gabriel BAULIEU

Aline CHASSAGNE